



ParcoursPro

Bien plus que des formations



Développer son
activité de formation

Webinaire 27 juin 2024

Les règles applicables en matière de santé et
de sécurité en milieu professionnel pour les CFA
et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE





ParcoursPro
 Bien plus que des formations

Consignes de bienséance

Afin d'optimiser le confort de tous, merci de ...



bien vouloir **couper vos micros**.



bien vouloir **couper vos caméras** afin de libérer les bandes passantes.



de poser **vos questions via le chat**. Toutes les questions ne pourront trouver réponses ce jour.

Webinaire
ParcoursPro
 Bien plus que des formations



Développer son activité de formation



Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE NOUVELLE-AQUITAINE





Nos intervenants

Introduction :

Cécile Reveille-Dongradi **Réseau des Carif-Oref**
chargée de missions

Pierre Fabre **DREETS Nouvelle-Aquitaine** Directeur
régional Adjoint, responsable du Pôle travail

Sinistralité et exemples de prévention

Cécile Clement-Farhoud **CARSAT Nouvelle-Aquitaine** Ingénieur conseil, Responsable du service formation, Département des risques professionnels

Les moyens du système d'inspection

Fabien Grandjean **DREETS Nouvelle-Aquitaine**
Adjoint au chef de Pôle T, Mission Animation et Pilotage du SIT

La surveillance médicale des apprentis

Florence Fernet **DREETS Nouvelle-Aquitaine**
Médecin inspecteur régional du travail

La prévention par le plan santé au travail

Marie-Christelle Granet **DREETS Nouvelle-Aquitaine** Référente PRST



ParcoursPro
Bien plus que des formations



Introduction

Cécile REVELLE-DONGRADI, Chargée de missions RCO

Pierre FABRE, Directeur régional Adjoint, responsable du Pôle travail,
DREETS Nouvelle-Aquitaine

Webinaire ParcoursPro

Bien plus que des formations



 Développer son
activité de formation

*Les règles applicables en matière de santé et
de sécurité en milieu professionnel pour les CFA
et les apprentis*



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



Le projet



⇒ Partenariat entre la Mission Alternance et Accès aux Qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO)

⇒ Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* (Article L.6231-2 du code du travail).

Deux axes :

- Déploiement d'une **plateforme en ligne (outil web Genially) avec des kits ressources animés** sur les missions des CFA ;
- **Webinaires nationaux** sur des thématiques/des missions.



Quelques rappels...

C O N T E X T E



« La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage »

Carole Grandjean
Ex-ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (*Qualiopi*) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête Maaq-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

O B J E C T I F S



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.



ParcoursPro
Bien plus que des formations



Sinistralité et exemples de prévention

Cécile CLEMENT-FARHOUD

Ingénieur conseil, Responsable du service formation, Département des risques professionnels

Webinaire

ParcoursPro

Bien plus que des formations



Développer son activité de formation



Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



Accident mortel - 2021

Chaudronnerie

Victime : 21 ans, en contrat de qualification professionnel, 2 mois dans l'entreprise
A la demande du chef d'atelier, la victime est intervenue dans la cuve acier qui comporte plusieurs compartiments (cloisons)

Sa mission était d'accompagner le soudeur pour l'inertage, en utilisant une canne d'inertage. La soudure nécessite l'usage de l'argon comme gaz de protection pour empêcher l'oxydation du métal en fusion au contact de l'oxygène de l'air.

La cuve est posée horizontalement sur des rouleaux mécanisés permettant de faire tourner la cuve. C'est le soudeur qui commande les vireurs pour positionner la cuve de manière optimale



Accident mortel - 2021

Chaudronnerie

Le soudeur et l'inerteur sont alors à l'intérieur de la cuve respectivement dans un compartiment de 3m³ et un compartiment de 6m³. Seul le compartiment du soudeur est ventilé à l'aide d'un extracteur. Les 2 compartiments communiquent via un trou de 53 mm de diamètre.

Au bout d'1h30, la victime est découverte inanimée dans la cuve

L'argon, plus dense que l'air, a créé des poches de gaz, se substituant à l'air respirable.

Ces poches d'argon n'ont pas pu s'évacuer par le trou d'homme, positionné en haut du fait de la rotation de la cuve



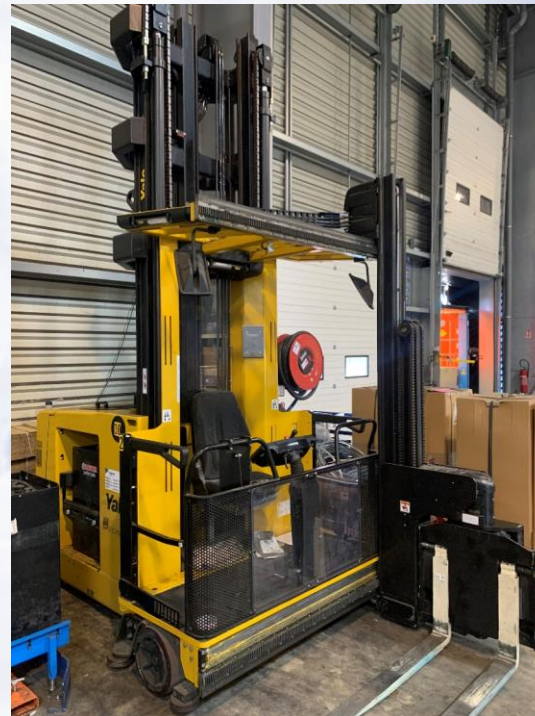


Accident mortel - 2020 Entrepôt logistique

Préparateur de commande de 22 ans. En CDD depuis 1,5 mois

Affecté à l'entrepôt de stockage, la victime était préparateur de commande ou cariste

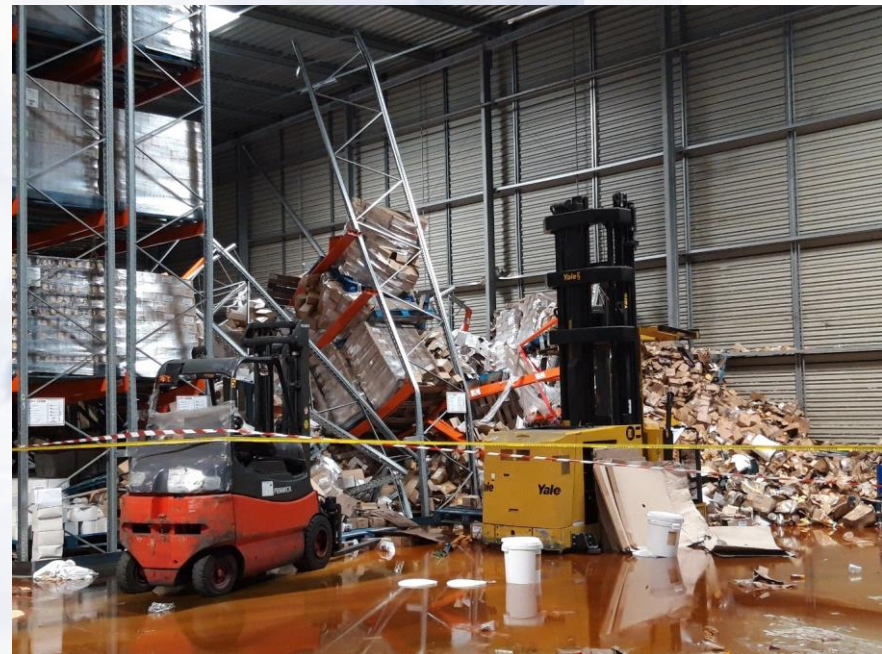
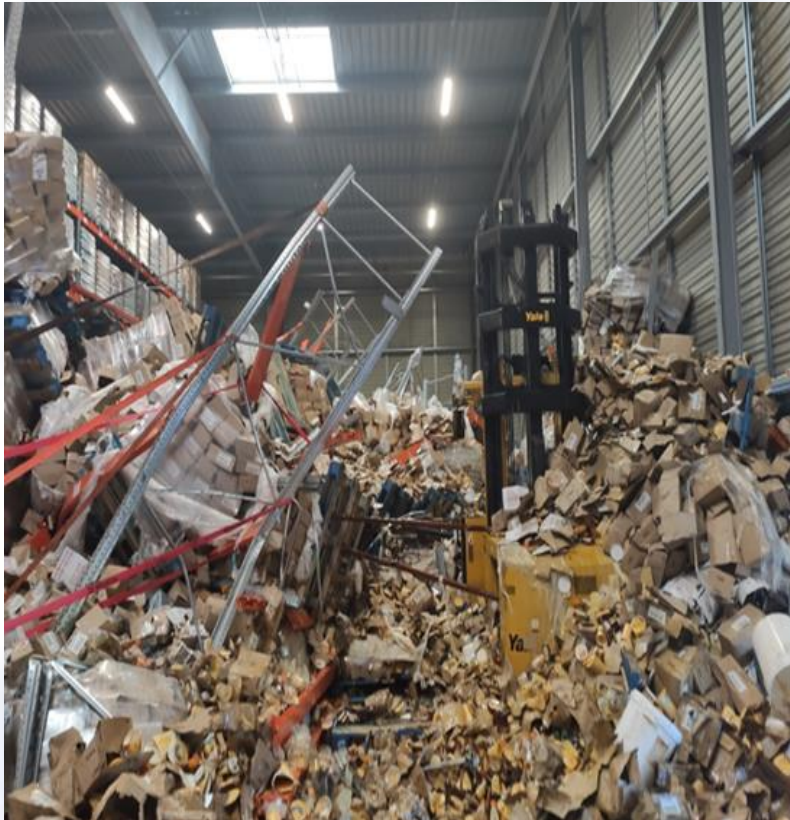
Racks de stockage métalliques 5 niveaux



Accident mortel - 2020 Entrepôt logistique

Le chariot se trouve engagé dans l'allée sur 1m quand la victime sort côté gauche de sa cabine après avoir entendu un bruit et alertée par des collègues proches, elle se sauve à travers une alvéole.

A peine s'y être introduit, l'effondrement des rayonnages isolés et doubles se produit et la victime se retrouve écrasée sous plusieurs tonnes de pots de miel entraînant son décès.



La sinistralité des jeunes

Les chiffres de sinistralité sont préoccupants :

Les salariés âgés de 18 à 24 ans ont deux fois plus d'accidents du travail que les autres catégories de salariés

Près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois suivant l'embauche

Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2018

Etude épidémiologique de l'INRS
2 fois moins d'accidents du travail chez les
jeunes formés à la santé et sécurité au travail

Les jeunes de moins de 25 ans formés en S&ST pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres

⇒ **pertinence de l'intégration de la S&ST dans l'ensemble des formations initiales**



L'intégration des formations dans les diplômes professionnels

<https://www.esst-inrs.fr/>

<https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels>

Ces formations intègrent
les compétences
« Repérer les situations dangereuses Se
retirer/Alerter »

Nécessitent la formation
des enseignants (allocation des temps,
déplacements, etc.)
et parfois la présence d'une plateforme
pédagogique (à entretenir / renouveler),
qui constitue ensuite le « référentiel » des
jeunes



Les ressources • Tutoprév'

TUTOPRÉV'
interactif

<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>

Aide à la personne à domicile et en établissement

BTP

Commerce

Hôtellerie-Restauration

Logistique

Maintenance industrielle

Métiers de bouche

Métiers de la beauté

Métiers de l'énergie du bâtiment

Métiers du bois

Réparation automobile

Transport routier de marchandises

Travail de bureau



Les ressources • Tutoprév'



TUTOPRÉV' ACCUEIL
TRAVERSÉMENT SECOURS DE MAINTIEN DES

COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT

Éléments de correction

TUTOPRÉV' ACCUEIL
TRAVERSÉMENT SECOURS DE MAINTIEN DES

COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT

Mesures de prévention

N°	Étape	Le cas échéant, les points de vigilance pour appuyer les 10 règles de la page	Des mesures de prévention existantes	Mesures de prévention supplémentaires	Des mesures complémentaires (à associer à la page 10)
1	Avant le début de la manœuvre	Effectuer un point de contrôle des manœuvres de manœuvre et de l'équipement de la camionnette avant de commencer. Vérifier l'état des pneus, des freins, des éclairages, des dispositifs de sécurité, etc.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
2	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
3	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
4	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
5	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
6	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
7	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.
8	Après le début de la manœuvre	Prévoir un itinéraire de manœuvre sécurisé et éviter les zones à fort trafic. Éviter les manœuvres de manœuvre dans les zones à fort trafic.			Appeler le service de maintenance pour effectuer des réparations avant de commencer.

Les ressources Tutoprév'



Rechercher



Former les jeunes aux risques professionnels avec TutoPrév'

Les ressources • Site « Mortel ton taf »

Web-serie sur les idées reçues + test en ligne

<http://www.mortel-ton-taf.fr/>



LES RISQUES

QUI SOMMES-NOUS ?



LA WEB-SÉRIE

qui va te sauver la vie au travail !



Les risques, ça fait partie du métier !



Les accidents du travail, ça n'arrive qu'aux autres !



Bien équipé, il ne peut rien m'arriver !

Les ressources • Site NAPO

<https://www.napofilm.net/fr>



[Page d'accueil](#) » Apprendre avec Napo

Napo pour les enseignants




Grâce à Napo, son personnage qui n'a pas perdu en popularité, l'EU-OSHA (l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail), en conjonction avec le consortium Napo, a mis au point une série de leçons en matière de sécurité et santé au travail (SST) destinées aux enseignants et visant à présenter des sujets liés à la sécurité et la santé à des élèves de l'école primaire de façon éducative, et en même temps drôle et riche en imagination, en utilisant les clips vidéo avec Napo.


Des objectifs d'apprentissage sont fixés pour chaque leçon autour d'un seul film ou d'une scène avec Napo, les enseignants ayant le choix entre différentes activités et disposant des ressources requises, ainsi que

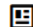
Les ressources • Site OPPBTP

PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

 Sur les chantiers

 Dans l'entreprise

 Formation

 Actualités

Ressources

Mon espace 

Espace formateur & enseignant

Connectez-vous avec votre profil enseignant pour utiliser toutes les fonctionnalités

Retrouvez l'ensemble des ressources dont vous avez besoin pour intégrer la prévention des risques dans vos formations.



PREV'EN QUIZ



Mesurez le niveau d'acquisition des compétences prévention en CAP, BP et Bac Pro.

[S'inscrire](#)

[Récupérer les résultats](#)

Transmettez les compétences liées aux « Interventions à Proximité des Réseaux »



Le parcours IPR vous propose des ressources pour préparer aux mieux vos interventions. Pour suivre le module E-learning ...

[Cliquer ici](#)

KIT TMS



Pour sensibiliser vos apprentis sur les risques musculo-squelettiques ...

[Cliquer ici](#)



ParcoursPro
Bien plus que des formations



Les moyens du système d'Inspection du travail (SIT)

Fabien GRANDJEAN

Adjoint au chef de Pôle T, Mission Animation et Pilotage du SIT, DREETS Nouvelle-Aquitaine

Webinaire
ParcoursPro
Bien plus que des formations



 Développer son activité de formation

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis

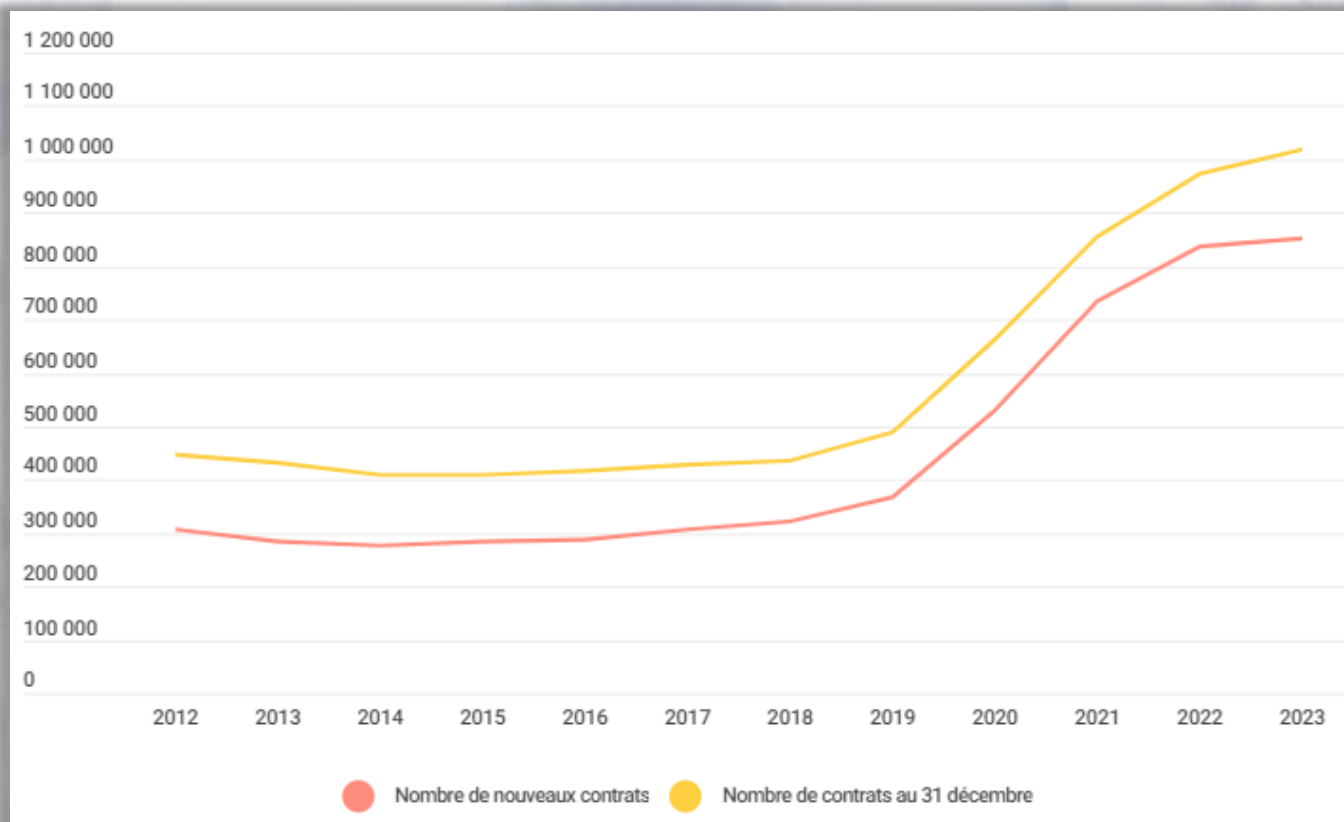


DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



Introduction et enjeux

Nombre de contrats commencés et nombre de contrats au 31 décembre entre 2012 et 2023



La santé et la sécurité au travail des apprentis est une préoccupation majeure des services du MTSS

Champ : contrats d'apprentissage privés et publics

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), DARES

Moyens du SIT (de la voie administrative à la voie pénale)

La déclaration de dérogation des travaux réglementés (L.4153-8, L.4153-9)

La procédure de retrait (les CERFA) d'une situation de travail (L.4733-1 à 6 et R.4733-1 à 10 CT)

Article L.4733-2 du code du travail	Article L.4733-3 du code du travail
Concerne les travaux purement et simplement interdits pour les mineurs	Concerne les travaux réglementés soumis à un régime dérogatoire, mais exposant à un DGI

Constat
et délivrance Cerfa

Information par
l'employeur des
mesures prises

Décision de reprise ou
refus de reprise
Délivrance Cerfa

La procédure d'opposition à engagement d'apprentis (L. 6225-1 à L. 6225-3-1 et R. 6225-1 à R. 6225-8)

Procédure de droit commun = violation d'obligation ne mettant pas en « danger »

Constat et MED IT
à Entreprise
Sans délai prévu

Rapport de l'IT
proposant l'opposition
à l'autorité (DDEETS)

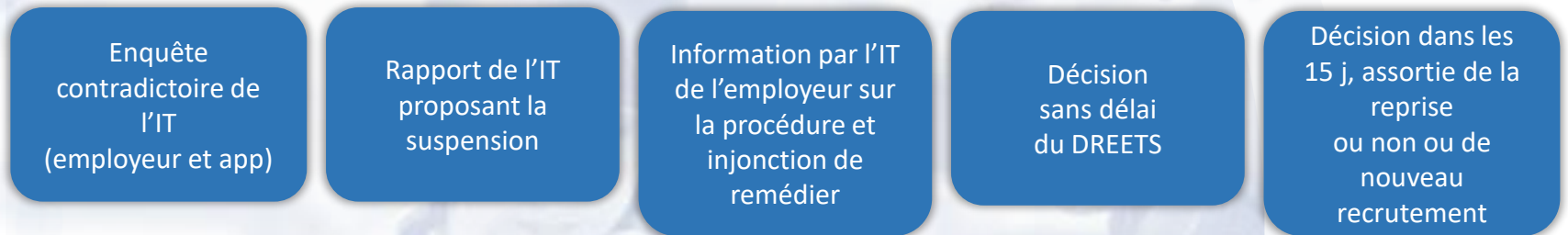
Au vu du rapport IT, le
DDEETS prononce une
décision d'opposition
Et se prononce sur la
poursuite du contrat

Décision de levée
ou non, assortie
d'un délai pour
engager de
nouveau un app



La procédure de suspension du contrat d'apprentissage - (L. 6225-4 à L. 6225-7 et R. 6225-9 à R. 6225-12)

Procédure d'urgence = mise en danger prévue ou non par un texte

Danger = l'existence d'un risque sérieux d'atteinte à la santé et à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti



Solution de la situation juridique de l'apprenti

La procédure de retrait d'une situation de travail	La procédure d'opposition à engagement d'apprentis	La procédure de suspension du contrat d'apprentissage
Aucun préjudice pécuniaire à l'encontre de l'apprenti concerné ni la suspension ou la rupture du contrat de travail ou de la convention de stage	Si rupture du contrat l'employeur doit à l'apprenti la rémunération qui aurait été versée si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme  L'apprenti reste dans l'obligation de se rendre au CFA qui devra prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver un nouvel employeur	Rémunération pendant la suspension Si rupture du contrat l'employeur doit à l'apprenti la rémunération qui aurait été versée si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme  L'apprenti reste dans l'obligation de se rendre au CFA qui devra prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver un nouvel employeur

Les moyens des autres acteurs de la prévention de la santé et la sécurité des apprentis

Sommes-nous tous responsables ?

- ① L'apprenti est victime de harcèlement et/ou de violence au travail, moral, physique et/ou sexuel

L'apprenti ou ses parents si mineur par un dépôt de plainte	Les autorités constituées par signalement (Article 40 CPP)	Quiconque a connaissance de fait commis sur des mineurs ou personnes vulnérables (Article 434-1 et 3 CP)
	Concerne les délits ou les crimes	concerne les crimes ou privations, mauvais traitements, agressions, atteintes sexuelles
Non-assistance à personne en péril (Article 223-6 CP)		Voir NATINE

- ② L'apprenti est confronté des problématiques relevant de la santé et de la sécurité au travail

CFA PUBLIC (MEN/MASA...)	CFA PRIVE
Saisine de l'ISST (rectorat ou DRAAF) et de l'IT du département avec copie au référent régional de l'apprentissage en DREETS	Saisine de l'IT et du référent régional apprentissage de la DREETS. Le chef d'Établissement a une faculté car au regard de l'article 40 il n'est pas autorité constituée selon le ministère de la Justice

La déontologie de l'IT

Des situations inacceptables subies par certains jeunes (cas dans les salons d'esthétique / un référé risque chimique)



ParcoursPro
Bien plus que des formations



La surveillance médicale des apprentis

Florence FERNET

Médecin inspecteur régional du travail, DREETS Nouvelle-Aquitaine

Webinaire
ParcoursPro
Bien plus que des formations



 Développer son activité de formation

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (SPST)

RÔLE DU SPST

Les services de santé au travail ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail (article L.4622-2 du code du travail)



Le médecin du travail conseille le salarié et l'employeur pour préserver la santé, la sécurité au travail et favoriser le maintien dans l'emploi

RÔLE DU MEDECIN DU TRAVAIL

Les différents types de SPST

Autonomes

Interentreprises

MSA

LES INTERVENANTS EN SPST

Tous ces professionnels sont soumis au secret médical



Equipe pluridisciplinaire



Technicien en
hygiène et
sécurité



Infirmier
santé
travail



Ergonome

Psychologue,
toxicologue,
assistant en
service social,
épidémiologiste

LES VISITES MÉDICALES

VISITE MÉDICALE D'EMBAUCHE : Comme tout salarié, l'apprenti bénéficie d'une visite lors de son embauche, avec le médecin du travail ou un autre professionnel de santé. C'est une visite d'information et de prévention (VIP) ou un examen médical qui doit intervenir, au plus tard, dans les 3 mois suivant son embauche

VISITE MÉDICALE D'APTITUDE : en cours de contrat, l'aptitude médicale de l'apprenti peut faire l'objet d'une vérification, à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti, de son représentant légal, du directeur du centre de formation ou sur décision du juge suite à une demande de résiliation du contrat

VISITE A LA DEMANDE : à tout moment, l'apprenti peut solliciter une visite avec le médecin du travail :

- Dans le cadre d'un problème de santé qui perturbe le travail, ou si le travail a des conséquences sur sa santé
- Pendant un arrêt de travail, afin de faciliter la reprise

Surveillance Individuelle Renforcée (SIR)

Les postes à risques

Risques particuliers : article R4624-23 alinéa 1 du code du travail

- Amiante
- Au plomb
- Aux CMR : 1A et 1B (classification EU)
- Aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- Aux rayonnements ionisants (cat A tous les ans)
- Au risque hyperbare
- Au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages

Surveillance Individuelle Renforcée (SIR)

Tout poste pour lequel l'affectation est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code :

article R4624-23 alinéa 1 du code du travail

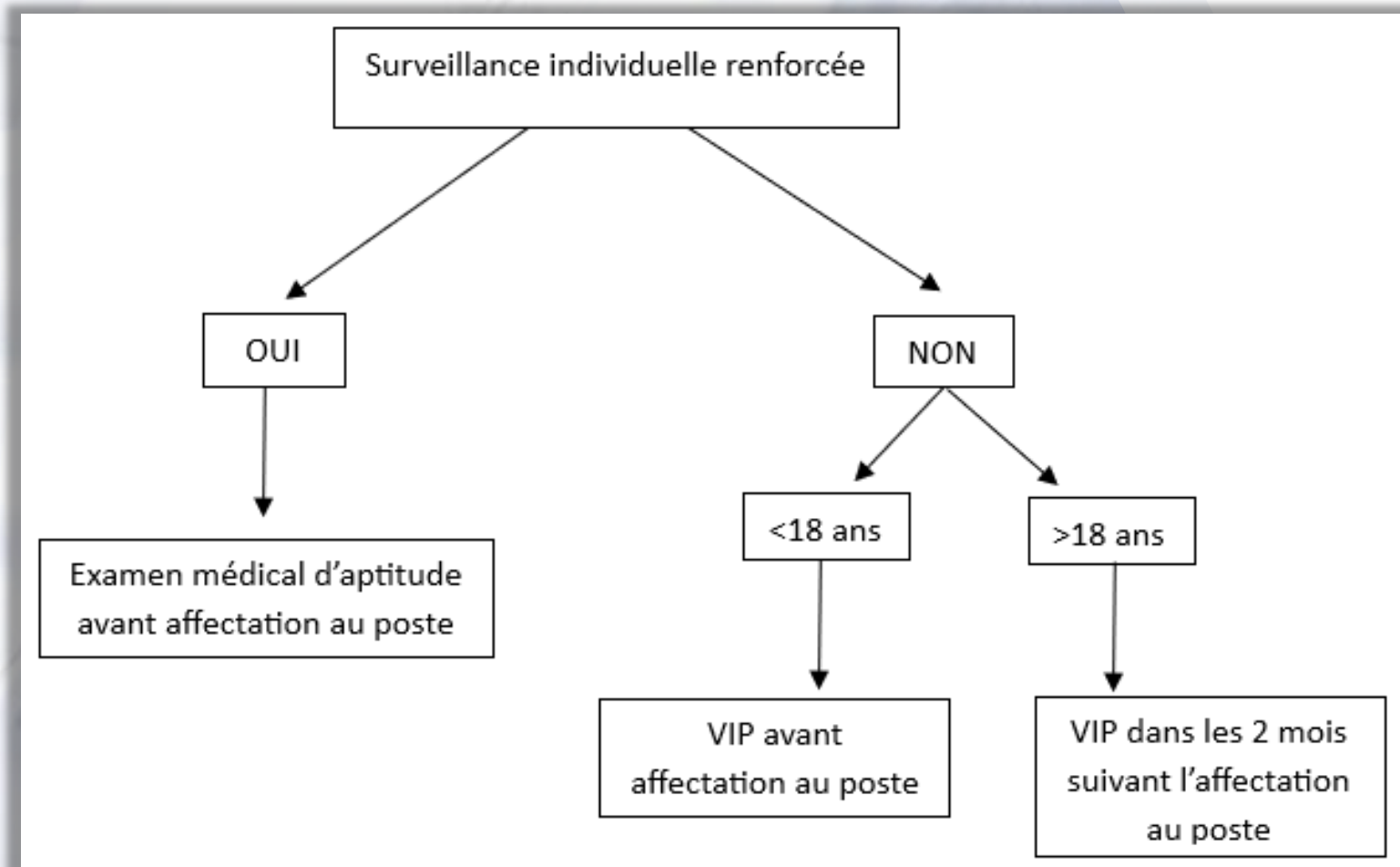
- Conduite d'équipements de travail mobiles automoteur et équipement de travail servant au levage - R4323-56
- Jeunes exposés à des travaux dangereux - R 4153-40
- Habilitation électrique - R 4544-10
- Manutention manuelle inévitable et aides mécaniques ne peuvent pas être mises en œuvre (plus de 55kg jusqu'à 105 kg pour un homme) - R 4541-9

Il existe plusieurs types de visites médicales pour les apprentis, en fonction de différents critères

Situation de l'apprenti	Visite d'information et de prévention dans un délai de 2 mois suivant l'embauche - <i>délivrance d'une attestation de suivi</i> -	Visite d'information et de prévention avant l'affectation au poste	Suivi individuel renforcé : examen médical avec avis d'aptitude avant l'affectation au poste
18 ans et + art. R6222-36	X		
18 ans et + et affecté à un poste à risque (SIR) art. R 4624-24			X
-18 ans art. R4624-18		X	
-18 ans affecté à un poste à risque (SIR) art. R 4153-40			X
Travail de nuit art. R4624-18		X	

Un examen médical peut aussi avoir lieu au cours du contrat : **vérification de l'aptitude**

Au-delà des cas où l'examen médical est obligatoire, l'aptitude de l'apprenti peut faire l'objet d'une vérification à l'initiative de l'employeur, de l'apprenti, de son représentant ou du directeur du centre de formation.





ParcoursPro
Bien plus que des formations



La prévention par le plan santé au travail

Marie-Christelle GRANET

Référente PRST, DREETS Nouvelle-Aquitaine

Webinaire
ParcoursPro
Bien plus que des formations



 Développer son activité de formation

Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les CFA et les apprentis



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Le public des jeunes, dont des apprentis, **cible prioritaire** du Plan Santé au Travail et du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels

Le PST, de quoi parle-t-on ?



Un plan pluriannuel qui constitue depuis 2005 la feuille de route du gouvernement et des partenaires sociaux en matière de santé au travail

Le PST est co-construit entre les organisations syndicales et patronales, organismes de sécurité sociale, acteurs de la prévention professionnelle et administrations de l'Etat

Il permet de réunir les forces vives de la prévention autour d'objectifs communs

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

L'architecture du PST 4 : 4 axes stratégiques déclinés en 10 objectifs opérationnels

1 axe transversal,
dédié à la lutte contre les
accidents du travail graves
et mortels,
lui-même décliné dans le
cadre d'un plan national
pour la prévention des
accidents du travail graves et
mortels



La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Pourquoi un plan sur la prévention des accidents du travail graves et mortels ?

- Atteinte, depuis une dizaine d'années, d'un seuil plancher en matière de diminution du nombre d'accidents du travail graves et mortels en France.
- En France, chaque jour, **2 personnes meurent au travail et 100 sont blessées gravement**
- Ce plan vise à renforcer la mobilisation des forces vives de la prévention en faveur de la réduction de la sinistralité.

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Ce plan vise les publics dits **prioritaires** c'est-à-dire les victimes d'accidents du travail

Qui sont les victimes d'AT graves et mortels ?

- Les ouvriers sont davantage concernés
- Les **jeunes** constituent un public vulnérable et à ce titre, le plan en fait un axe de travail à part entière
- Les intérimaires, les travailleurs détachés et autres statuts d'emploi précaires constituent également un public plus vulnérable
- Les TPE sont davantage concernées par les accidents du travail graves et mortels

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Les jeunes, cible du PST et du PATGM, pourquoi ?

Comme indiqué par la CARSAT Aquitaine :

- Des chiffres de **sinistralité préoccupants chez les moins de 18 ans**, en particulier dans le secteur agricole
- Un taux de fréquence d'accidents de travail avec arrêt de 56,9 pour les moins de 20 ans contre 35,5 pour les 20 à 29 ans et 27,6 pour l'ensemble des salariés agricoles
- **L'absence d'ancienneté sur le poste** : le facteur déterminant de la sur sinistralité, cette dernière diminuant avec les années d'expérience : 15% des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche et un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise
- Une étude INRS a montré que **les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont deux fois moins d'accidents** du travail que les autres

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Exemples d'actions découlant de ces plans nationaux, et visant les apprentis :

- Memento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle
- Memento à destination des jeunes en situation professionnelle
- Etude visant à réinterroger le cadre des travaux réglementés pour mieux protéger les jeunes
- Renforcer le contrôle pédagogique de l'apprentissage (mesure 1.2 PATGM)

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Exemples d'actions découlant de ces plans nationaux, et visant les apprentis :

- **Intégrer un volet SST dans les conventions de stages des élèves dans le cadre des périodes en milieu professionnel (mesure 2.1)**

Cette action sera transposée aux jeunes formés en alternance dans les CFA au moment de la signature de la convention tripartite annexée au contrat d'apprentissage, sur la base d'une incitation des CFA en ce sens par la DGEFP

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Les nouvelles mesures d'avril 2024

- Mieux informer et outiller le réseau académique professionnel et les personnels en établissement sur les enjeux de la santé et sécurité au travail des jeunes en formation professionnelle
- Développer les interventions du système d'inspection du travail sur la santé et sécurité au travail auprès des jeunes en formation professionnelle, avec la mise en place d'un groupe de travail national sur ce point

La déclinaison régionale de cette politique nationale

Le PST est traduit dans les régions en **Plans Régionaux Santé au Travail**, afin de l'adapter aux spécificités territoriales

Les PRST sont pilotés par les DREETS

(Directions régionales de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités)

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Tour de France (non exhaustif) des actions des PRST sur cette cible

- Des guides sur la santé au travail des apprentis : [Nouvelle-Aquitaine](#) - [Occitanie](#) et [Pays de la Loire](#)
- Déploiement de la démarche TutoPrev auprès des entreprises accueillantes des apprentis en Corse
- Questionnaire auprès des apprentis pour mieux identifier les conditions de travail de leur point de vue, leur niveau d'information et de formation sur les risques professionnels et le suivi de l'état de santé dans les Hauts-de-France
- Réalisation d'un webinaire sur la santé et la sécurité des jeunes apprentis en Ile de France

La santé au travail des apprentis dans la politique de santé au travail

Tour de France (non exhaustif) des actions des PRST sur cette cible

- Des guides sur la santé au travail des apprentis : [Nouvelle-Aquitaine](#) - [Occitanie](#) et [Pays de la Loire](#)
- Déploiement de la démarche TutoPrev auprès des entreprises accueillantes des apprentis en Corse
- Questionnaire auprès des apprentis pour mieux identifier les conditions de travail de leur point de vue, leur niveau d'information et de formation sur les risques professionnels et le suivi de l'état de santé dans les Hauts-de-France
- Réalisation d'un webinaire sur la santé et la sécurité des jeunes apprentis en Ile de France
- [Des vidéos](#) dans les Hauts-de-France à destination des stagiaires et apprentis
- Sensibiliser les jeunes au risque routier lié à l'utilisation des mobilités alternatives en Nouvelle-Aquitaine via le lancement d'un concours
- Un appel à projets FSE + en Nouvelle-Aquitaine sur la santé au travail avec une focale sur le public des jeunes



Les kits ressources

- Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :
 - Le **handicap**
 - **L'égalité, la mixité et la diversité**
- A venir :
 - la **mobilité internationale** ;
 - l'information sur les **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et sur la **santé et la sécurité** en milieu professionnel ;
 - la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences ;
 - l'accompagnement de la **recherche d'employeur** ;
 - les **freins périphériques** et accès aux aides.

Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : <https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>

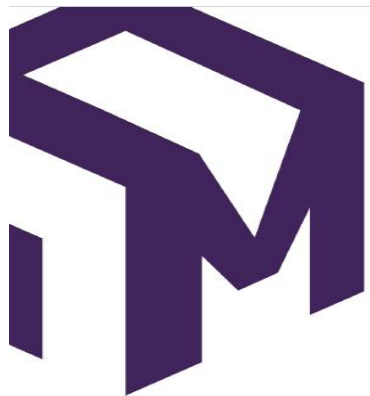




Les prochains webinaires

Badges

- ✓ **Prévenir les discriminations et favoriser l'accès à l'apprentissage des habitants des quartiers politique de la ville (QPV)**, organisé par le Carif-Oref Hauts-de-France (C2RP) le **24 septembre de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#)
- ✓ **La formation à distance**, organisé par les Carif-Oref Auvergne-Rhône-Alpes (Via Compétences) et Normandie le **15 octobre 2024 de 14 h 00 à 15 h 30**. [Inscrivez-vous ici](#)
- ✓ **Comment accompagner les postulants et rupturants dans la recherche d'employeurs ?**, organisé par le Carif-Oref Pays de la Loire, le **7 novembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).
- ✓ **Comment accompagner vos apprentis sur le plan social et matériel pour sécuriser leurs parcours ?**, organisé par le Carif-Oref Occitanie le **10 décembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).



ParcoursPro

Bien plus que des formations

**Merci de votre
attention
et merci de
compléter ce
questionnaire**



Développer son
activité de formation

*Les règles applicables en matière de santé et
de sécurité en milieu professionnel pour les CFA
et les apprentis*



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DE NOUVELLE-AQUITAINE

